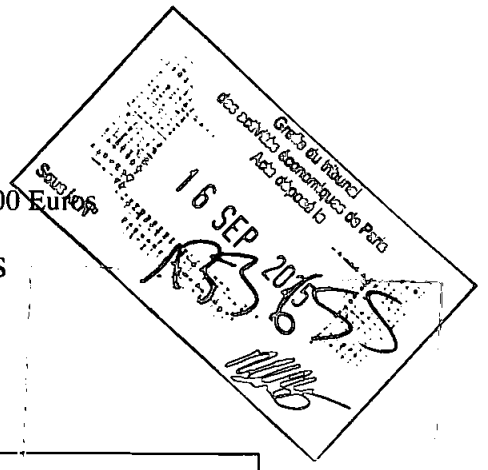
Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/09/2025 - 133655 - 2014 B 16906 - 803 811 264 - ABK

ABK

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 Euros

Siège social : 26, rue Regnault 75013 PARIS

R.C.S PARIS B 803 811 264



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente juin à dix heures, les associés de la Société ABK - Société à Responsabilité Limitée au Capital de mille Euros (1.000 €.), se sont réunis au siège social : 26, rue Regnault 75013 PARIS, en assemblée ordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- Monsieur AIT BAKADER Khaled, propriétaire de :	20 parts
- Monsieur FAISSEL EL Khounaijri, propriétaire de :	80 parts
Soit au total :	100 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur AIT BAKADER Khaled, Gérant associé de la société.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 100 parts sociales, représentant la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation ;
- le rapport de gestion ;
- les comptes annuels.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- approbation du bilan et des comptes relatifs à l'exercice 2024 ;
- affectation des résultats ;
- quitus à la gérance pour ledit exercice ;
- questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport du Gérant.

La discussion est ouverte, suite à un bref échange de vue.

ABK

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion, ainsi que les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 18 119 Euros.

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

au poste « indemnités de gérance Monsieur AIT BAKADER »	3 624 Euros
au poste « indemnités de gérance Monsieur EL KHOUNAIJRI »	14 495 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier au Gérant pour l'exercice 2024 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance, ainsi que les associés présents à l'Assemblée.

Copie certifiée conforme

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2031-SD
(2025)

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01012024
clos le 31122024

Régime "simplifié d'imposition" [X] ou "réel normal" [ ]
Option pour la comptabilité super-simplifiée [ ] TVA [ ]
Option pour le régime de la taxation au tonnage [ ]
(cocher la ou les cases correspondantes)

A IDENTIFICATION

ABK
26 RUE REGNAULT

Identification du destinataire :

75013 PARIS
Mél : FNRC.GESTION@NEUF.FR
Téléphone : 07.64.70.76.18

Préciser :
l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
TRANSPORT TAXI

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		18 119	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
-**Revenus exonérés** de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus **nets** exonérés (a - b)	c		
-**Revenus soumis** à l'impôt sur le revenu	d		Total c + d
3 Total		18 119	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col.2) ou **Déficit déductible** (col.2 - col.1)		18 119	
4 *bis* Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
4 *ter* Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
–Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI :	e		
– Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	f		

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers		à court terme et à long terme exonérées		à long terme imposables à 12,8 %	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI,)		dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI)		dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septiers A et 238 quindecies)	

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	[ ]	ZRR art. 44 quindecies	[ ]	Autres dispositifs	[ ]
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	[ ]	Zone franche d'activités nouvelle génération art. 44 quaterdecies	[ ]	Jeune entreprise (JEI)	[ ]
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	[ ]			Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	[ ]

Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies)	[ ]				
Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art 244 quater W)	[ ]				
France Ruralités Revitalisation art. 44 quindecies A	[ ]				

Exonération ou abattement pratiqué — sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % [ ] — sur le bénéfice professionnel [ ]

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD) a-BÉNÉFICE [ ] b-DÉFICIT [ ] [ ] [ ]

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies) [ ]
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies) [ ]

- Plus-values

PV nettes à long terme imposables à 12,8 % [ ]

- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel [ ]

8 Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés [ ]

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé :

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

© Sage

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf notice de la déclaration n°2031-SD))

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ECF ☐ Désignation du prestataire :

CGA/OMGA ☐ Viseur ou certificateur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : Société FID GESTION 155 RUE DU DOCTEUR BAUER 93400 SAINT OUEN 01.84.74.02.10

- Conseil :

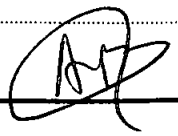
- CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné :

- N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur/Certificateur

|_|_|_|_|_|_|

À ....., le 05092025

Signature et qualité du déclarant



Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

© Sage

Si déposé néant, cochez la case : ☐

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

N° 2031 Bis-SD
(2025)

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS *(voir notice)*

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

ASSOCIES PERSONNES MORALES

Identification, adresse, qualité des associés	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

ASSOCIES PERSONNES PHYSIQUES

Nom, prénom, adresse, qualité des associés	Gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (commune, n° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
M AIT BAKADER 75013 KHALED 26 RUE REGNAULT PARIS FR			19081982 LEVALLOIS PE 92 FR	3 624		
M EL KHOUNAIJRI FAISSAL 82 BOULEVARD LA GIRONDE CASABLANCA MA			23071981 CHEMAIA 99 MA	14 495		

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2024 _____ _____

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise ABK — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 26 RUE REGNAULT 75013 PARIS

SIREN 8 0 3 8 1 1 2 6 4

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

Exercice N clos le 31 12 2024

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	180 000	016 6 000	174 000
	Immobilisations corporelles *		028	2 000	030 2 000	
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	182 000	048 8 000	174 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	4	074	4
	Valeurs mobilières de placement		080	1 200	082	1 200
	Disponibilités		084	23 319	086	23 319
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	24 524	098	24 524
	Total général (I + II)		110	206 524	112 8 000	198 524

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	18 119
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	19 219
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	90 652
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 4 569)	172	6 365
	Comptes courants d'associés	173	76 687
	Autres dettes	175	5 600
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	179 305
	Total général (I + II + III)	180	198 524

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moin d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195 90 652
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABK

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

. ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	180 000	412		414		416	180 000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	2 000	432		434		436	2 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	182 000	492		494		496	182 000	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502	6 000	504		506	6 000
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 000	532		534		536	2 000
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	2 000	572	6 000	574		576	8 000

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19% ⑥	Long terme 15% ou 12,8% ⑦	Long terme 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABK

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	8 503
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	5 542
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABK — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 160	au	
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024 SIREN 803811264

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABK

ADRESSE (voie) 26 RUE REGNAULT

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille AIT BAKADER | Prénom(s) KHALED | Nom d'usage | % de détention 20 | Nb de parts ou actions 200 | Naissance : Date 19081982 | N° Département 92 | Commune LEVALLOIS | Pays | Adresse : N° 26 | Voie RUE REGNAULT | Code Postal 75013 | Commune PARIS | Pays

Titre (2) M | Nom de famille EL KHPUNAIJRI | Prénom(s) FAISSEL | Nom d'usage | % de détention 80 | Nb de parts ou actions 800 | Naissance : Date 23071981 | N° Département 99 | Commune MAROC | Pays | Adresse : N° 82 | Voie BLD LA GIRONDE | Code Postal 99 | Commune CASABLANCA | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2024

SIREN 803 811 264

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABK

ADRESSE (voie) 26 RUE REGNAULT

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.